

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 5 mai 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 mai 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Serge Plante

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur Services publics Urbanisme et Environnement, Éric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et du 13 avril 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015.
 - 4.2 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2014.
 - 4.3 Proclamation de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 31 mai au 6 juin 2015 sous le thème "*J'y participe!*".
 - 4.4 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2015-2016 du courtier Essor Assurances-Placements Conseils inc. pour les contrats en assurances "Aviation et Accidents des pompiers".
 - 4.5 Proclamation de la "Semaine nationale de la santé mentale" du 4 au 10 mai 2015.
 - 4.6 Proclamation de la "*Semaine de la sécurité civile*" du 3 au 9 mai 2015.
 - 4.7 Aide financière pour collaborer à la relocalisation des espaces administratifs et d'entreposage de Télésurveillance Santé Chaudière-Appalaches (TSS-CA).
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Attestation que les compensations distribuées à la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".

- 5.2 Octroi du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2015 au 15 mai 2016.
- 5.3 Octroi du contrat pour la fourniture seulement de granulats MG-20 (Classe B-Classe A), MG-112 pour la réfection des rangs à Lac-Etchemin - Année 2015.
- 5.4 Octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs ainsi que pour la réfection de la rue Turmel.
- 5.5 Autorisation de signatures - Lettre d'entente avec le SCFP Section locale 2903 - Modification au statut et à l'horaire des employés affectés à l'assainissement des eaux.
- 5.6 Octroi du contrat pour services professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les rues et les routes municipales dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- 5.7 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues - Année 2015.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Résolution - Nomination inspecteur en bâtiment et en environnement.
- 6.2 Demande de dérogation mineure no 2015-078 - M. Serge Verreault.
- 6.3 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement pourvoyant à l'adoption d'un programme de revitalisation en vue de favoriser l'érection de nouvelles constructions dans un secteur de la Municipalité de Lac-Etchemin (zone 35-CH).

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Octroi du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2015.
- 7.2 Projet culturel "Graffiti urbain" - Cercle des Fermières de Lac-Etchemin dans le cadre du 100^e anniversaire de l'organisme provincial.
- 7.3 Confirmation et acceptation - Embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour - Année 2015.
- 7.4 Adjudication du contrat pour la construction d'un bâtiment au terrain de balle municipal.
- 7.5 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2015.
- 7.6 Proclamation de la "Semaine québécoise des familles" du 11 au 17 mai 2015 et de la "Journée internationale des familles" le 15 mai 2015.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a) Participation au "Souper-bénéfice annuel Passion FM Radio Bellechasse-Etchemins" le 10 juin 2015.

- b) Participation au Tournoi de golf Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins (CCBE) le 3 juin 2015.
- c) Partenariat - Organisation au spectacle musical « Aimes-tu ma différence », le samedi 17 octobre 2015.
- d) Partenariat - Tournoi de golf «Omnium Marie-Michèle Gagnon».

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

086-05-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 13 AVRIL 2015**

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 7 et du 13 avril 2015 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

087-05-2015-1

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

087-05-2015-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

088-05-2015

4.1

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LA

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2015

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015 (Réf: Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

Adoptée à l'unanimité.

089-05-2015
4.2

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2014

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux - Année 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

090-05-2015
4.3

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 31 MAI AU 6 JUIN 2015 SOUS LE THÈME "J'Y PARTICIPE!"

Considérant l'invitation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la Fédération Québécoise des Municipalités et de l'Union des municipalités du Québec de prendre part à la Semaine de la municipalité qui se tiendra du 31 mai au 6 juin 2015;

Considérant que "*J'y participe!*" est le thème retenu pour l'année 2015 parce que chaque personne est responsable de mettre en œuvre des actions en vue d'assurer la vitalité de sa communauté;

Considérant que la semaine de la municipalité nous permet de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de "leur" administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

De proclamer la semaine du 31 mai au 6 juin 2015 "*Semaine de la municipalité*" qui se déroulera sous le thème "*J'y participe!*".

Adoptée à l'unanimité.

091-05-2015
4.4

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2015-2016 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES-PLACEMENTS CONSEILS INC. POUR LES CONTRATS EN ASSURANCES "AVIATION" ET "ACCIDENT DES POMPIERS"

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 23 avril 2015 du courtier Michel Pigeon de ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. pour l'assurance accident des pompiers et pour l'assurance aviation;

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse en considération du fait que les primes proposées pour le terme 2015-2016 ne subissent aucune augmentation mais plutôt une baisse de 200 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement déposée par ESSOR Assurances-Placements-Conseils inc. ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

092-05-2015
4.5

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 4 AU 10 MAI 2015

Considérant que la "**Semaine de la santé mentale**" se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « ***Prenez une pause, dégagez votre esprit!*** » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la "*Semaine de la santé mentale*" et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;**
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- **en proclamant la "Semaine nationale de la santé mentale" lors d'un Conseil municipal.**

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE, M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame par la présente, la semaine du 4 au 10 mai 2015 "*Semaine de la santé mentale*" dans la Municipalité de Lac-Etchemin et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « ***de la pause*** » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité.

093-05-2015
4.6

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE " DU 3 AU 9 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 3 au 9 mai 2015, semaine de la sécurité civile, sous le thème "*La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci!*".

Adoptée à l'unanimité.

094-05-2015
4.7

AIDE FINANCIÈRE POUR COLLABORER À LA RELOCALISATION DES ESPACES ADMINISTRATIFS ET D'ENTREPOSAGE DE

TÉLÉSURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES (TSS-CA)

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'accorder par résolution une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, sans égard aux secteurs d'activité admissibles ni aux travaux réalisés ou à l'augmentation des taxes et montants payables à la municipalité;

Considérant que la valeur annuelle totale de l'aide qu'une municipalité peut accorder à ce titre, ne peut dépasser 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière maximale de 14 225 \$ à l'administration de Télésurveillance Santé Chaudière-Appalaches (TSS-CA), ceci en tenant compte des considérations ci-haut décrites;

QUE cette aide financière soit accordée pour **la relocalisation, prévue en décembre 2015, des espaces administratifs et d'entreposage de l'entreprise dans un local de l'immeuble situé au 1568, route 277 à Lac-Etchemin;**

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit et est autorisé à préparer et à signer pour et au nom de la municipalité une entente en ce sens avec les propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

095-05-2015
5.1

ATTESTATION QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU "PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL"

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 155 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que certains éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ses routes (protocole d'entente MTQ numéro 15-0482);

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objets du "Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local".

Adoptée à l'unanimité.

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES
POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2015 AU 15 MAI 2016**

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation auprès de deux (2) entrepreneurs locaux, afin de recevoir des offres pour la location, par la municipalité, de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2015 au 15 mai 2016;

Considérant que les deux (2) offres déposées ont été reconnues conformes;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

TABLEAU DES RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS «PRIX»								
LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2015-2016								
DU 15 MAI 2015 AU 15 MAI 2016								
Type machinerie	Marque	Modèle	Avec équipements spécialisés	Année	Code MTQ	Saison	Carrière Etchemin inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.
							Taux horaire	Taux horaire
Pelle	Caterpillar	304ECR	godet à fossé et réversible, pouce hydr., att. Rap - lame	2014	1302	12 mois		75.00 \$
	Caterpillar	304ECR	brise-roches hydraul. force moy impact 20 kg/m	2014		12 mois		125.00 \$
	Komatsu	PC35	avec lame avant - disponible le 15 mai 2015	2008		12 mois	68.00 \$	
	Komatsu	PC35	avec lame avant - brise roche	2008		12 mois	105.00 \$	
Pelle	Doosan	DX140LCR-3	godet à fossé, pouce hydr., att. Rap - lame avant, lim. Portée élect.	2014	1306	Été		95.00 \$
						Hiver		105.00 \$
	Komatsu	PC138	avec lame avant - lim. Portée	2007		Été	80.00 \$	
Pelle	Caterpillar	320 CL	avec limiteur, godet à fossé, att. rap. défonc	2002	1313	Été		105.00 \$
						Hiver		115.00 \$
	Komatsu	PC200	limiteur portée	2007		Été	94.00 \$	
						Hiver	110.00 \$	
Pelle	Kobelco	SK 290 LC	avec limiteur, godet à fossé, att rap.	2005	1315	Été	120.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC300	lim. Portée	2005	1320	Été	105.00 \$	
						Hiver	125.00 \$	
	Komatsu	PC300	lim. Portée	2006		Été	110.00 \$	
						Hiver	125.00 \$	
	Komatsu	PC300	lim. Portée	2006		Été	110.00 \$	
						Hiver	125.00 \$	
	Komatsu	PC300	lim. Portée	2007		Été	110.00 \$	
Hiver					125.00 \$			
Pelle	Hitachi	450LC		2004	Hiver	190.00 \$	200.00 \$	
Tracteur	John Deere	550 H LGP		2000	0456			98.00 \$
Camion 16 tns (10 roues)	Inter	7600		2011	0720	12 mois		sous-poste
	Sterling	LT9513		1999		8 mois		sous-poste
	Inter	SBA26746X4		1991		8 mois		sous-poste
	Volvo	VHD	Disponible le 15 mai 2015	2004				sous-poste
Camion 25 tns	Freighliner	FL120 Classic		2000				sous-poste
	Larochelle	02-D227-2648-6-6		2003				sous-poste
Loader	John Deere	544H		2002	0725	12 mois		110.00 \$
	Case	621D		2003		12 mois		110.00 \$
	Komatsu	WA 250 PZ-6		2008		12 mois		110.00 \$
Loader	John Deere	644	Disponible le 15 mai 2015	1989	0720		90.00 \$	
Cam. Fardier	Freighliner	FL-120 Classic		2000		12 mois		130.00 \$
	Fontaine	Magnitude 50		2014		12 mois		130.00 \$
	Kentwood	Kentw con	Disponible le 15 mai 2015	1989		12 mois	110.00 \$	
Rouleau	Supercac	540		2002	2065	6 mois		90.00 \$

Note: les taxes ne sont pas comprises dans les prix indiqués au tableau

Considérant que, suite aux offres déposées, le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues;

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les deux (2) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des deux (2) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

097-05-2015
5.3

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT DE GRANULATS MG-20 (CLASSE B-CLASSE A), MG-112 POUR LA RÉFECTION DES RANGS À LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2015

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la fourniture seulement pour des granulats MG-20 (Classe B-Classe A), MG-112 pour la réfection des rangs à Lac-Etchemin;

Considérant que les deux (2) firmes ont déposées une offre conforme au devis soit :

	Prix granulats unitaire (tonne métrique)	Tonne	Prix sans les taxes et sans les redevances carrières et sablières
Compagnie	GRANULAT		
Carrière Ste-Rose (9118-9167 Québec inc.)	MG-20 Classe B	+/- 5 000 t	6,70 \$/t
	MG-20 Classe A	+/- 1 000 t	10,00 \$/t
	MG-112	+/- 1 000 t	6,70 \$/t
Claude Carrier inc. (carrière de Ste-Rose)	MG-20 Classe B	+/- 5 000 t	7,00 \$/t
	MG-20 Classe A	+/- 1 000 t	10,50 \$/t
	MG-112	+/- 1 000 t	7,00 \$/t
Claude Carrier inc. (carrière de Lac-Etchemin)	MG-20 Classe B	+/- 5 000 t	7,10 \$/t
	MG-20 Classe A	+/- 1 000 t	10,50 \$/t
	MG-112	+/- 1 000 t	7,10 \$/t

Considérant que le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à "Carrière Ste-Rose" pour les +/- 5 000 tonnes de MG-20 (Classe B) au prix de 6,70 \$ la tonne, pour les +/- 1 000 tonnes de MG-20 (Classe A) au prix de 10,00 \$ la tonne et pour les +/- 1 000 tonnes de MG-112 au prix de 6,70 \$ la tonne, puisque celui-ci étant le prix le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie le contrat pour la fourniture seulement des granulats MG-20 de classe B, pour la réfection des rangs à "Carrière Ste-Rose" selon les conditions présentées au devis de soumission et au prix de 6,70 \$ la tonne pour des quantités de +/- 5 000 tonnes, ainsi que pour les +/- 1 000 tonnes de

MG-20 (Classe A) au prix de 10,00 \$ la tonne et pour les +/- 1 000 tonnes de MG-112 au prix de 6,70 \$ la tonne. Celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

098-05-2015
5.4

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS AINSI QUE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE TURMEL

Considérant l'appel d'offres publics pour la fourniture de +/- 1 930 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de la rue Turmel;

Considérant que quatre (4) offres ont été déposées en temps et lieu;

Considérant que les trois (3) soumissions ont été reconnues conformes, celle de Pavage Sartigan ltée a été rejetée;

Considérant que, suite aux offres déposées, le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
Les Entreprises Lévisiennes	EC-10 :	111,57 \$/tonne
	ESG-14	129,97 \$/tonne
Pavages Sartigan ltée	EC-10 :	138,42 \$/tonne
	ESG-14 :	156,60 \$/tonne
Pavage Abénakis ltée	EC-10 :	109,22 \$/tonne
	ESG-14 :	127,09 \$/tonne
Construction B.M.L. - Division Sintra inc.	EC-10 :	118,77 \$/tonne
	ESG-14 :	131,24 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Abénakis ltée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Pavages Abénakis ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Pavages Abénakis ltée", la fourniture et la pose de +/- 1 930 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de la rue Turmel, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 109,22 \$/tonne - EC-10 et au prix de 127,09 \$/tonne - ESG-14, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

099-05-2015
5.5

AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP SECTION LOCALE 2903 CONCERNANT LA MODIFICATION AU STATUT ET À L'HORAIRE DES EMPLOYÉS AFFECTÉS À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente à intervenir avec le SCFP section locale 2903 concernant la modification au statut et à l'horaire des employés affectés à l'assainissement des eaux;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer la lettre d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

100-05-2015
5.6

OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE POUR LES RUES ET LES ROUTES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2014-2018

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Tetra Tech QI inc." le contrat pour des services professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi pour les rues et les routes municipales dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 conformément à l'offre déposée (N/Réf. : 28535TT) en date du 27 avril 2015 pour un montant forfaitaire de 19 700 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

101-05-2015
5.7

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL DE CERTAINES RUES - ANNÉE 2015

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de trois (3) firmes de la région pour la fourniture de +/- 90 tonnes de béton bitumineux pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et de certains rangs de la municipalité;

Considérant que trois (3) firmes ont déposé des offres conformes soit Pavages Colgan et Frères inc., Pavage Sartigan et Pavage Beauce-Amiante inc.;

Considérant que, suite aux offres déposées, le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Prix (taxes incluses et redevances)
- Pavages Colgan et Frères inc.	EC-10 : 288,07 \$/tonne avec bitume PG-58-28
- Pavage Beauce-Amiante inc.	EC-10 : 333,43 \$/tonne avec bitume PG-58-28
- Pavage Sartigan.	EC-10 : 339,81 \$/tonne avec bitume PG-58-28

Considérant que la firme "Pavage Colgan Frères inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture de +/- 90 tonnes de béton bitumineux ainsi que la réalisation des travaux par la firme " Pavage Colgan Frères inc." ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme "Pavages Colgan et Frères inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 90 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues de la municipalité, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 288,07 \$/tonne incluant les redevances carrières et sablières et les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

102-05-2015
6.1 **RÉSOLUTION - NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que la MRC des Etchemins et ses municipalités constituantes ont déjà signées une entente relative à l'utilisation des services d'inspection de la MRC;

Considérant que notre municipalité souhaite utiliser les services de la MRC pour une période indéterminée;

Considérant que la MRC est d'accord pour fournir le service d'inspection en bâtiment et en environnement par l'entremise d'un de ses inspecteurs et qu'il y a lieu de procéder à sa nomination;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin nomme à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mmes Lise Buteau et Annie Venables ainsi que M. Cam Landry.

Adoptée à l'unanimité.

103-05-2015
6.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2015-078 - M. SERGE VERREAULT**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015-078 soumise par M. Serge Verreault relativement à sa propriété sise au 10, 2^e Rue à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 2 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015-078 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin pour les raisons suivantes :

- L'article 7.2.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006, prévoit une superficie maximale de 120 m², mais que M. Verreault aurait besoin de 167,2 m² afin de pouvoir y entreposer son motorisé ainsi que tous ses autres véhicules.
- Compte tenu de la grande superficie du terrain de M. Verreault et que le projet n'est pas situé dans le périmètre urbain.
- En raison que le terrain de M. Verreault est situé sur une rue privée et que seul M. Verreault ainsi que ses frères et sœurs y ont accès et que ceux-ci sont en accord avec son projet.
- En raison que le terrain est boisé, le garage projeté ne sera aucunement visible du lac, ni d'une rue publique et que M. Verreault s'engage à conserver ledit boisé.
- Compte tenu que les matériaux de recouvrement du garage projeté s'agenceront au même type de matériaux (même couleur) que ceux de la résidence de M. Verreault, soit du Canexel beige pour les murs et de la tôle prépeinte brune pour la toiture.
- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins.
- Compte tenu que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.

Adoptée à l'unanimité.

6.3

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER L'ÉRECTION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS DANS UN SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN (ZONE 35-CH)

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Paul Poulin, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'adoption d'un programme de revitalisation en vue de favoriser l'érection de nouvelles constructions dans un secteur de la Municipalité de Lac-Etchemin (zone 35-CH).

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Paul Poulin, conseiller

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

104-05-2015

7.1

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2015 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

105-05-2015
7.2

PROJET CULTUREL "GRAFFITI URBAIN" - CERCLE DES FERMIERES DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU 100^e ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME PROVINCIAL

Considérant que les Fermières de Lac-Etchemin désirent souligner le 100^e anniversaire de leur groupement provincial en organisant une activité culturelle rassembleuse dans notre milieu;

Considérant que le comité de suivi de la Politique culturelle a rencontré l'organisation afin de les supporter dans leurs démarches de réalisation;

Considérant que le projet rejoint les objectifs de la Politique culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 1 805 \$ aux Fermières de Lac-Etchemin dans le cadre de l'activité "Graffiti urbain" sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

106-05-2015
7.3

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - ANNÉE 2015

Étant donné que Mme la conseillère Judith Leblond considère qu'elle a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite demande la concerne personnellement, cette dernière se retire de toutes les discussions pour le point 7.3 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; elle quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné du responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2015, aux postes suivants, à savoir :

Maternelle :	Yannick H. Laflamme et Véronique Tanguay
1 ^{re} et 2 ^e :	Élisa Leblond-Fortin, Camille Deblois et Nicolas Bégin-Tanguay
3 ^e et 4 ^e :	Laurie Deblois et Noémie Tanguay
5 ^e et 6 ^e :	Valérie Pouliot et Anne-Marie Dupuis.

Mme la conseillère Judith Leblond regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

Adoptée à l'unanimité.

107-05-2015
7.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AU TERRAIN DE BALLE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a réalisé une demande de soumission par invitation auprès de cinq (5) entreprises en construction de Lac-Étchemin pour la construction d'un bâtiment utilitaire pour le terrain de balle;

Considérant que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions conformes suite à l'appel de soumission;

Considérant que le comité de balle molle familial a confirmé sa participation financière auxdits travaux en versant le montant excédent la participation financière de la municipalité;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

	Prix avant taxes
Aubin Gestion Construction inc.	36 348,40 \$
Constructions Marc Rancourt (9076-0372 Québec inc.)	42 950,00 \$
Constructions Claude Gagné et Fred inc.	50 500,00 \$
Les Constructions A. Beaudoin et fils inc.	61 308,98 \$

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat à Aubin Gestion Construction inc. puisque cette soumission est conforme et complète;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit Aubin Gestion Construction inc., au montant de 36 348,40 \$ (plus les taxes applicables), le contrat de construction du bâtiment de balle tel que décrit dans le devis de construction;

QUE le financement du montant de 19 000 \$ provienne du fonds de roulement;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en cinq (5) versements égaux remboursable le 1^{er} mai de chaque année à compter de mai 2016 jusqu'à mai 2020 inclusivement soit un montant de 3 800 \$ par année;

QUE la participation financière de 19 000 \$ de la municipalité et l'octroi du contrat sont conditionnels au versement préalable d'un montant de 19 161,38 \$ de la part du comité de balle molle familial à la Municipalité de Lac-Étchemin.

Adoptée à l'unanimité.

108-05-2015
7.5

ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2015

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2015;

Considérant que la firme PIXI a fait des propositions pour une stratégie web aux divers commerçants en accordant ainsi un rabais de groupe de 10 %;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 25% des investissements avant taxes, en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QUE les sommes soient versées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

109-05-2015
7.6

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 11 AU 17 MAI 2015 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2015

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 11 au 17 mai 2015 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

110-05-2015
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2015 pour la somme de 247 161,61 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 127 004,23\$ et déboursés directs: 120 157,38 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

1^{er} mai 2015

Lettre adressée à M. le maire Harold Gagnon de la part de M. Martin Trépanier, président du conseil d'administration, de l'Office des personnes handicapées faisant part que la semaine du 1^{er} au 7 juin sera la "Semaine québécoise des personnes handicapées".

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

111-05-2015
11.1-a) **PARTICIPATION AU "SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL PASSION FM RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS" LE 10 JUIN 2015**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 75 \$ l'unité à titre de contribution financière pour le "Souper annuel Passion FM Radio Bellechasse-Etchemins" qui aura lieu le 10 juin 2015 à Saint-Lazare.

Adoptée à l'unanimité.

112-05-2015
11.1-b) **PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS (CCBE) LE 3 JUIN 2015**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique

relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets pour une participation au souper à titre de contribution financière pour cette activité de financement au profit de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins (CCBE) qui aura lieu le 3 juin 2015 au Club de golf de Bellechasse à Saint-Damien.

Adoptée à l'unanimité.

113-05-2015
11.1-c)

PARTENARIAT - ORGANISATION AU SPECTACLE MUSICAL "AIMES-TU MA DIFFÉRENCE", LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2015

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de participer au plan de commandite proposé pour un montant de 100 \$ pour l'organisation du spectacle "Aimes-tu la différence - Luttons contre l'intimidation" qui sera présenté le samedi 17 octobre 2015 à l'école des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

114-05-2015
11.1-d)

PARTENARIAT - TOURNOI DE GOLF "OMNIUM MARIE-MICHÈLE GAGNON" - ÉDITION 2015

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de participer au plan de commandite proposé pour un montant de 500 \$ pour l'organisation du Tournoi de golf "Omnium Marie-Michèle Gagnon", édition 2015.

Adoptée à l'unanimité.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRETAIRE-TRÉSORIER